



Aux Contribuables de la municipalité

AVIS DE PROMULGATION

Règlement numéro 2023-331 relatif à la démolition d'immeubles

Avis est par la présente donné par la soussignée que le règlement numéro 2023-331 relatif à la démolition d'immeubles a été adopté par le conseil municipal le 14 mars 2023. Le Conseil de la MRC des Jardins-de-Napierville a entériné, le 12 avril 2023, la conformité dudit règlement.

Ce règlement vise à assurer le contrôle de la démolition de tout immeuble visé en interdisant la démolition, à moins que le propriétaire n'ait au préalable obtenu un certificat d'autorisation à cet effet.

Ledit règlement est maintenant déposé au service du greffe de l'Hôtel de ville au 1700, rue Principale, Saint-Michel.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Saint-Michel, ce 25^e jour d'avril 2023

(s) Caroline Provost
Caroline Provost, greffière-trésorière adjointe